



-Commune de Larra
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 22 septembre 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (16) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1) : DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à BONNIEL Aude

Absents excusés (2) : DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : MODESTO Jérôme

2023-9-1

VENTE DE PARCELLES AU GROUPE XF INVESTMENT

Monsieur le Maire expose

Dans le cadre de l'opération d'aménagement et de programmation (OAP) dite « derrière la mairie », le conseil municipal a décidé de vendre des terrains au groupe XF INVESTMENT par délibération n°2022-6-3 en date du 20 juin 2022. Le prix de vente était 548 465€ net vendeur.

Jusqu'à présent, le projet comprenait les parcelles communales suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AA	56	Plaine d Emmenot	0	09	81
AA	57	Plaine d Emmenot	0	32	13
AA	59	Plaine d Emmenot	0	34	79
AA	271	1 PLACE DU LAVOIR	0	39	42
Contenance Totale :			1ha 16a 15ca		

Le projet est modifié et porte désormais sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AA	56b	Plaine d'Emmenot	0	7	28
AA	57	Plaine d'Emmenot	0	32	13
AA	59	Plaine d'Emmenot	0	34	79
AA	271	1 place du Lavoir	0	39	42
Contenance totale :			1 ha 13 a 62 ca		

Cette modification donne lieu à un avenant à la promesse de vente. Elle n'entraîne pas une modification du prix de vente.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la modification du projet telle que présentée ci-dessus

Article 2 : DECIDE de vendre le terrain nu situé sur les parcelles communales 56p, 57, 59 et 271 situées en section AA au groupe XF INVESTMENT, et cela sans modification du prix de vente, soit 548 465€ net vendeur

Article 3 : INSCRIT au budget de la Commune le montant de la recette correspondante

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier.

Pour : 17

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
Jérôme MODESTO



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.